

de son cœur et de son âme pour être toute la vie de sa Mère, Marie donnait Jésus, le faisait rayonner, le répandait naturellement et nécessairement, comme fait une source abondante de ses eaux vives. C'était son unique mission de le donner à chacun des élus, comme elle l'avait donné au monde : "*Lumen æternum mundo effudit, Jesum Christum.*" — Elle le donna à Elisabeth, en éveillant en elle la foi au Verbe incarné : "*Unde hoc mihi ut veniat Mater Domini mei ad me ?*" — A Jean-Baptiste, en le sanctifiant par la délivrance du péché originel. — A Zacharie, en déliant sa langue pour chanter la visite du Seigneur et la rédemption de son peuple : "*Benedictus Dominus Deus Israel quia visitavit et fecit redemptionem plebis suæ.*" — Et ce don de Dieu, Marie le continuera au monde dans la grâce, jusqu'à la fin, et aux élus, dans la gloire, pendant toute l'éternité.

II. — Le clerc a reçu de Marie le don de Jésus, en une part privilégiée : la part de sa vocation. Marie l'a choisi, gardé, élevé pour qu'il fût capable de faire de Jésus son unique part, sa richesse, sa sainteté et sa puissance. Et ce don, elle le développe et l'achève par l'aliment de la communion, où elle le nourrit de son Fils Jésus, afin que Jésus demeure et vive en lui, le sanctifie et le conduise, lui suffise et lui donne un bonheur assez grand pour lui faire accepter avec allégresse la privation de tous les bonheurs terrestres.

1. — Le clerc devra donc s'appliquer à porter Jésus en lui avec assez de soin et de fidélité, de correspondance à ses dons et de coopération à sa conduite, pour vivre, en vérité, de la vie de Jésus, dans son intérieur et dans ses mœurs. — Il faut qu'il vive assez de Jésus pour écarter le péché de son cœur, et par conséquent les occasions de péché de son regard, de ses oreilles, de ses souvenirs et de ses désirs. — Assez, pour contempler Jésus au dedans de lui, pour se souvenir qu'il le porte toujours et partout, pour l'appeler opportunément à son secours, pour lui demander conseil en toute chose ; pour converser aussi avec lui, entendre sa voix et jouir de son amour ; se reposer enfin en lui, dans la joie et dans l'honneur de la possession intime de son Jésus, "*sa part et son unique héritage !*"

2. — Le clerc vivra assez abondamment de Jésus pour le donner aux hommes, ses frères ; car il est déjà le ministre de Dieu à l'égard des hommes, et il leur doit de leur donner l'unique bien nécessaire, qui est Jésus. — Qu'il le donne en faisant resplendir le trésor qu'il porte en lui, par la sainteté de sa vie, la dignité de ses démarches, l'intégrité de ses mœurs, par la